

## Projet d'usine de recyclage de batteries Revolt sur le territoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand par l'entreprise Northvolt

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Northvolt construira sa première usine en Amérique du Nord à McMasterville et St-Basile-le-Grand. Le projet Revolt, soumis à la procédure d'évaluation environnementale en cours, consiste à l'implantation d'une usine dédiée au recyclage des batteries en fin de vie et résidus de production. Il s'insère sur une portion du site présentement en développement.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante: <https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca>

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 7 juin de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros (418) 521-3830 ou 1 800 561-1616 (sans frais) et sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/>).

8 mai 2024

*Cet avis est publié par Batteries Northvolt Nord-Amérique Inc. conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).*